

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 novembre 2016

Etaient présents :

Monsieur Christophe KLEIN (Bannay), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville sur Nied), Monsieur André BOUCHER (pouvoir de Mme Ginette MAGRAS), Monsieur Benoît CRUSEM (pouvoir de M. Vincent CRAUSER), Mme Murielle HECHT, Madame Gilda DOUCET (pouvoir de Mme Florine HARLÉ), Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de Mme Sylviane MEGEL), M. Vincent CRAUSER, Monsieur Philippe SCHUTZ (pouvoir de Monsieur Thierry JAGER), Mme Jacqueline PAUL (pouvoir de Mme Christelle EBERSVEILLER) (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), Monsieur Denis POINSIGNON, Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN, Monsieur Raymond DESCHOUX (Coume), Monsieur Alain ALBERT (Denting), Monsieur Christian KOCH, Alain WILZER (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Monsieur Bernard SCHOECK (Hinckange), Monsieur Roland WAGNER (Mégange), Madame Georgette STEINMETZ (Momerstroff), Monsieur René DEOM (Niedervisse), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Madame Valérie FEBVAY, Monsieur Thierry UJMA, M. Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur François TROMBINI, Madame Elisabeth ENSEL (Téterchen), Monsieur Denis BUTTERBACH (procuration de M. Gérard FISCHER (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ, Madame Brigitte COLLIOT (Varize), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Monsieur Pierre ALBERT (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. André BOUCHER, Président,

Conseillers en fonction : 48

Conseillers présents : 45

Dont représentés : 6

Conseillers absents : 3

POINT N°1 : Délégation de service public –«Petite Enfance» - Contrat 2012-2016 – Avenant n°2

Monsieur Franck ROGOVITZ, Vice-président, indique que l'ensemble du conseil communautaire a été destinataire du rapport du président présentant le projet d'avenant. Il vous est demandé de délibérer pour instituer la redevance d'occupation du domaine public, pour être en conformité avec les textes en vigueur, sans conséquence financière pour l'AASBR et la collectivité, puisqu'il s'agit d'un jeu à somme nulle (recettes et dépenses).

Au vu de l'avis favorable de la commission de délégation de service public,

Vu le rapport sur l'avenant à la DSP transmis aux conseillers communautaires le 07/11/2016,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver l'avenant 2 au contrat d'affermage en cours tel qu'exposé ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces financières et administratives afférentes,

POINT N°2 : Modification des statuts du SYDEME

Monsieur François TROMBINI, Vice-Président, indique que la loi NOTRE et la fusion des intercommunalités de Moselle-Est oblige le SYDEME à modifier ses statuts afin de tenir compte des évolutions qui se profilent pour janvier 2017. Le SYDEME demande au conseil communautaire de valider sa modification statutaire concernant la nouvelle répartition des délégués après fusion. Il ressort de la décision du conseil syndical que la CCPBH disposera à compter du 1^{er} janvier 2017 de 4 délégués titulaires et 4 suppléants.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver la modification des statuts proposée par le SYDEME,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,
-

POINT N°3 : Finances - Décisions modificatives

Monsieur Jean-Michel BRUN, Vice-président, indique que comme tous les ans à cette période, il y a lieu de prendre les décisions modificatives aux budgets primitifs 2016. Aucune décision à prendre concernant le budget assainissement.

Concernant le budget ordures ménagères, il conviendra de corriger une erreur d'arrondi sur la reprise des restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2015. Ainsi, le projet de décision modificative s'établit comme suit :

**Budget OM - Exercice 2016 - Décision Modificative n°1
Conseil Communautaire du 24/11/2016**

Section d'Investissement		
Dépenses		
Article	Intitulé	Montant en €
16 - Emprunts		- 1,00 €
1641	Emprunts	- 1,00 €
27 - Autres immobilisations financières		1,00 €
2763	Créances sur des collectivités publiques	1,00 €
Total		- €

En ce qui concerne le budget général, il y a lieu de prendre une décision modificative plus conséquente présentée comme suit :

Budget CCPB - Exercice 2016 - Décision Modificative n°1
Conseil Communautaire du 24/11/2016

Section de Fonctionnement

Dépenses		
Article	Intitulé	Montant en €
011 - Charges à caractère général		- 13 950,00 €
60612	Electricité	- 5 000,00 €
60613	Chauffage	- 8 950,00 €
012 - Charges de Personnel		49 550,00 €
6332	FNAL	150,00 €
6336	CNFPT- CDG57	600,00 €
6338	Autres taxes	100,00 €
64111	Rémunérations principales	33 000,00 €
64112	NBI, Supplément familial de traitement	700,00 €
64118	Autres indemnités	5 000,00 €
64131	Rémunérations (non titulaires)	7 500,00 €
64138	Autres indemnités	700,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	- 18 500,00 €
6451	URSSAF	9 000,00 €
6453	Cotis° caisses de retraite	7 500,00 €
6454	Cotis° ASSEDIC	1 800,00 €
6455	Assurances de personnel	- 4 500,00 €
6458	Cotisations autres organismes	- 300,00 €
6475	Médecine du travail	- 200,00 €
6488	Autres charges	7 000,00 €
65 - Autre charges gestion courante		85 000,00 €
658	Charges diverses	85 000,00 €
66 - Charges financières		- 7 000,00 €
6618	Intérêts des autres dettes	- 7 000,00 €
Total		113 600,00 €

Section de Fonctionnement

Recettes		
Article	Intitulé	Montant en €
013 - Atténuation de produits		5 000,00 €
6419	Remboursement sur rémunération	5 000,00 €
70 - Produits des services		107 000,00 €
70323	Redevance occ° domaine public	85 000,00 €
70845	Refacturation communes membres	22 000,00 €
77 - Produits exceptionnels		1 600,00 €
7788	Divers	1 600,00 €
Total		113 600,00 €

Section d'Investissement

Dépenses		
Article	Intitulé	Montant en €
020 - Dépenses Imprévues		- 10 000,00 €
16 - Emprunts et dette assimilées		- 4 000,00 €
1641	Emprunts en euros	- 4 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles		24 000,00 €
21318	Autres bâtiments publics	12 000,00 €
2182	Matériel Roulant	12 000,00 €
27 - Autres immobilisations financière		- 10 000,00 €
27631	Etat et établissements nationaux	- 10 000,00 €
Total		0,00 €

La renégociation des tarifs électricité et gaz permettent de constater des économies au chapitre 011 des charges à caractère général.

Le chapitre 65 intègre les conséquences de l'avenant petite enfance avec l'ajout des 85000 € de la redevance d'occupation du domaine public, équilibrée en recettes à l'article 70323. Le chapitre 66 est en baisse avec la baisse du montant des intérêts réglés sur la ligne de trésorerie.

Concernant le chapitre 012 Charges de Personnel, les hausses constatées s'expliquent par plusieurs facteurs :

- La hausse nationale du point d'indice de 0,6 point depuis le 01/07
- Les mises à disposition de personnel aux communes membres dans le cadre de mutualisation avec des conventions signées en cours d'année avec Condé-Northen et Hinckange mais également la mise à disposition plus importante que prévue à la commune de Boulay pour les TAP et les centres aérés. Ces mises à disposition sont refacturées ce qui explique l'importante augmentation des recettes à l'article 70845 (+22 000 €). Des facturations supplémentaires aux communes ont également eu lieu pour des formations BAFA mutualisées.
- L'augmentation des moyens affectés à la cantine pour faire face aux repas produits en plus depuis le mois de septembre. Un contrat aidé a été embauché (ce qui explique les recettes en plus à l'article 6419 complétées par le remboursement suite aux arrêts de travail) et les heures de 2 personnes à temps partiel ont été renforcées pour l'équivalent en tout d'1,2 ETP supplémentaires. Cela ne se voit pas dans les recettes des repas car la facturation habituellement effectuée en décembre sera incomplète car la fusion nous oblige à arrêter les écritures comptables très tôt. En complément, les problèmes de personnel à la cantine (voir ci-dessous) ont entraîné des remplacements et donc des charges supplémentaires pour réussir à réaliser les repas demandés.

En ce qui concerne la section d'investissement, nous proposons cette décision modificative pour faire face à plusieurs dépenses non prévues en avril :

- Les dépenses de cantine nécessaires pour mettre en route la tournée sur les sites livrés de la CCH : achat d'une camionnette, d'une cellule froide et de thermoports
- Une mise en conformité électrique à la SIB imposée suite au contrôle des installations

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver les décisions modificatives comme présentées ci-dessus,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives afférentes,

POINT N°4 : Approbation des zonages d'assainissement des communes de l'ancien périmètre du SIAVN à savoir Narbéfontaine, Obervisse, Niedervisse, Coume, Téterchen, Velving, Valmunster, Bettange, Gomelange, Eblange, Ottonville, Brouck, Bannay, Bionville-sur-Nied, Mégange

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, Vice-Président, indique que les zonages d'assainissement ont été élaborés de longue date, qu'ils ont fait l'objet des enquêtes publiques réglementaires et que les conseils municipaux ont été consultés mais qu'en raison de la fusion puis de l'absorption des deux anciens syndicats par la CCPB, les plans de zonage n'avaient pas été approuvés par l'assemblée délibérante, ce qui constitue la dernière formalité afin de les rendre opposable.

Après en avoir délibéré,

Les conseillers communautaires

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'approuver les zones d'assainissement des communes de Narbéfontaine, Obervisse, Niedervisse, Coume, Téterchen, Velving, Valmunster, Bettange, Gomelange, Eblange, Ottonville, Brouck, Bannay, Bionville-sur-Nied, Mégange,*
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes,*

Les membres du conseil communautaire,